



# AUTORISATION DE PUBLICATION D'INFORMATIONS CONCERNANT UNE NAISSANCE DANS LE MAGAZINE MUNICIPAL PAPIER ET NUMÉRIQUE DE DONGES

## **INFORMATIONS**

*La mairie de Donges vous propose de faire part de la naissance de votre enfant dans le magazine municipal de Donges. Afin de respecter votre vie privée, cette diffusion nécessite votre accord.*

Madame  Monsieur

.....  
né(e) le ..... à .....

Demeurant .....  
à .....

*Accepte qu'une information relative à l'événement d'état civil déclaré ce jour et concernant mon/mes enfant(s) :*

Nom de famille : ..... Prénom : .....  
Né(e) le ..... à .....

Nom de famille : ..... Prénom : .....  
Né(e) le ..... à .....

*soit publiée dans le magazine municipal de Donges.*

*Seuls les noms, prénoms, de(s) enfant(s) concerné(s) ainsi que le jour, le mois et l'année de naissance déclaré seront publiés, étant précisé que ce magazine municipal est également en ligne sur le site internet de la commune ([www.ville-donges.fr](http://www.ville-donges.fr))*

Le .....  
à .....

*Signature*

## PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Vos données sont collectées afin de nous assurer que vous avez bien autorisé la Ville de Donges à publier dans son magazine municipal l'évènement d'état-civil déclaré ce jour en mairie. Seuls les noms, prénoms et dates de l'évènement seront publiés et communiqués au service Communication de la Ville de Donges, en charge de la publication du magazine municipal.

Les autres données collectées sont conservées par le service administration générale, en charge du suivi de votre dossier. Elles ne serviront à aucun autre usage que celui de prouver que vous avez bien donné votre accord pour la publication de l'évènement d'état civil dans le magazine de la commune.

Ce formulaire sera ainsi conservé pendant une durée de 6 ans.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer dans la limite de la réglementation applicable selon l'objet de votre demande. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Le délégué à la protection des données (DPO) de la collectivité est votre interlocuteur pour toute demande d'exercice de vos droits sur ce traitement.

**Contactez le DPO par voie électronique :** [dpo@agglo-carene.fr](mailto:dpo@agglo-carene.fr)

**Contactez le DPO par courrier postal :**

Délégué à la protection des données  
CARENE  
4 Avenue du Commandant l'Herminier,  
44600 Saint-Nazaire

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) à la CNIL.